



AVIS D'EXPERT



© Ingeneco Technologies

Éric Dibling, dirigeant d'Ingeneco Technologies animateur du Club des industriels ADIVbois*, programme grande hauteur en bois et JO Paris 2024.

« Des parements compatibles avec la construction bois »

« Les briques et les plaquettes de parement en terre cuite ont un avenir dans la construction d'immeubles en bois, d'autant plus que ce type de finition séduit pour des raisons d'intégration architecturale. Concernant la plaquette, il existe globalement trois familles de procédés : les bardages ventilés, les vêtages non ventilés et les plaquettes collées sur Etics (*external thermal insulation composit system*). Pour le premier, la plaquette se colle sur une plaque, fixée dans le support via une ossature ménageant une lame d'air. Pour la pose en vêtage, la plaquette est sertie sur un panneau d'isolant rigide qui est ensuite fixé sur la structure support par des chevilles. Le troisième procédé consiste à coller directement la plaquette sur le sous-enduit armé du procédé d'Etics en remplacement de la finition habituellement enduite. Quant à la brique, elle se pose sur le principe du mur double. Ce dernier procédé présente une masse surfacique plus élevée que la plaquette et ce critère peut-être particulièrement dimensionnant en zone sismique. Quel que soit le procédé utilisé, comme pour la plupart des solutions, il y a encore aujourd'hui des limitations des domaines d'emploi notamment en ce qui concerne la hauteur des bâtiments. Toutefois, pour faciliter les évolutions, le Club des industriels d'ADIVbois a réalisé un référencement de nombreux procédés de façades reconnus en technique courante sur support bois. Au-delà de cet état de l'art, ce référencement poursuit aussi l'objectif, en partenariat avec les industriels, d'accélérer de manière incrémentale et structurée la "ligno-compatibilité" de leurs solutions pour leur faciliter l'accès à ces nouveaux marchés. Les publications récentes des travaux conjointement réalisés par le CSTB, la Solideo, en partenariat avec Socotec, ADIVbois et France Bois 2024 et avec le soutien du Codifab et de France Bois Forêt s'inscrivent tout à fait aussi dans cet esprit. » ■

*ADIVbois : Association des immeubles à vivre bois